PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MONIQUE

PROCÈS-VERBAL de la **SÉANCE ORDINAIRE** du conseil municipal tenue le **6 octobre 2026** à la sacristie de l'église au 165 rue Principale, Sainte-Monique, à 19 h 30.

1 - MOT DE BIENVENUE

Le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes et déclare la présente séance ouverte.

2 - VÉRIFICATION DES PRÉSENCES ET CONSTATATION DU QUORUM

Sont présents à cette séance ordinaire : Nathalie Chapdelaine ; Renée Pinard ; Jean-François Guévin et Mathieu Le Breton

Est/sont absents: Lisa-Marie Lemire ; Luc Lemire

Assiste également à la séance, Patrice Vaugeois, directeur général et greffier- trésorier.

2026-10-176

3 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le maire rappelle que tous les conseillers ont reçu l'ordre du jour au moins quarante-huit (48) heures à l'avance. Ils déclarent l'avoir lu.

1 - MOT DE BIENVENUE
2 - VÉRIFICATION DES PRÉSENCES ET CONSTATATION DU QUORUM
3 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
4 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
 4.1 - Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 1er septembre 2026
5 - ADOPTION DES COMPTES À PAYER
 5.1 - Comptes du mois d'octobre 2026
6 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 6.1 - Acceptation provisoire des travaux prioritaires de mise aux normes de l'eau potable et autorisation du paiement no 6 à GPH inc.
 6.2 - Réception définitive des travaux urgents de stabilisation et de sécurisation à la suite du glissement de terrain et autorisation du paiement de la retenue
 6.3 - Offre de services de Techni-Consultant inc. - Plan municipal de gestion des actifs en eau (PGA-Eau)
 6.4 - Offre de services de Techni-Consultant inc. - Projet Hôtel de Ville
 6.5 - Acceptation de l'offre de service de JBCharette Conseil pour l'implantation d'un processus d'évaluation des employés et de la direction générale
 6.6 - Autorisation du dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme Emplois d'été Canada 2027 pour l'embauche d'un moniteur de camp de jour
7 - TRAVAUX PUBLICS
 7.1 - Acceptation d'une soumission pour les travaux de réparation des glissières de sécurité sur les chemins municipaux

7.2 - Acceptation d'une soumission pour les travaux de marquage des rues et des lignes d'arrêt sur le territoire de la municipalité

7.3 - Déneigement 2026-2027 - Glissement de terrain - rang du Haut-de-l'Île, rang des Érables et rang Sainte-Marie

8 - SÉCURITÉ CIVILE

9 - SERVICES À LA POPULATION

9.1 - Place du partage - Subvention PRIMA - Achat de mobilier urbain - Acquisition de bancs de parc auprès de Créations Oasis inc.

9.2 - Place du partage - Subvention PRIMA - Acceptation de la soumission de Tessier Récréo-Parc inc. pour l'acquisition de mobilier urbain

9.3 - Place du partage - Subvention PRIMA - Acceptation de la soumission de Solidel pour l'acquisition et l'installation de bornes d'éclairage solaire

9.4 - Commandite - Activités de fin d'année 2026 de l'école Arc-en-ciel - Fête foraine

9.5 - Point d'information - Invitation à la soirée de consultation citoyenne du 22 octobre

10 - AFFAIRES NOUVELLES

11 - PÉRIODE DE QUESTIONS

12 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est **PROPOSÉ** par Renée Pinard
APPUYÉ par Nathalie Chapdelaine

Et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

ADOPTÉE

4 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2026-10-177 **4.1 - Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 1er septembre 2026**

ATTENDU que les élus ont pu prendre connaissance avant la présente séance du procès-verbal puisqu'il leur fut transmis conformément aux procédures et délais établis et exigés ;

Il est **PROPOSÉ** par Renée Pinard
APPUYÉ par Nathalie Chapdelaine

Et **RÉSOLU À UNANIMITÉ** des conseillers présents, que le procès-verbal de la séance ordinaire du 1er septembre 2026 soit accepté et signé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE

5 - ADOPTION DES COMPTES À PAYER

2026-10-178 **5.1 - Comptes du mois d'octobre 2026**

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des comptes à payer d'une somme de 74 094.11 $.

Il est **PROPOSÉ** par Mathieu Le Breton
APPUYÉ par Jean-François Guévin

Et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** des conseillers présents, d'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à effectuer le paiement des factures selon la liste fournie telle que déposée en « Annexe A » au procès-verbal.

ADOPTÉE

6 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2026-10-179

6.1 - Acceptation provisoire des travaux prioritaires de mise aux normes de l'eau potable et autorisation du paiement no 6 à GPH inc.

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Monique a entrepris des travaux prioritaires dans le cadre du projet de mise aux normes de ses installations d'eau potable ;

CONSIDÉRANT que les travaux ont été réalisés par l'entreprise GPH inc., sous la caution de L'Unique Assurances générales ;

CONSIDÉRANT que la firme Stantec Experts-conseils ltée, responsable de la surveillance des travaux, a transmis, en date du 8 septembre 2026, la recommandation de paiement no 6, laquelle recommande l'acceptation provisoire des travaux, rétroactivement au 30 avril 2025 ;

CONSIDÉRANT que le montant recommandé de 46 789,86 $, taxes incluses, comprend les derniers travaux réalisés ainsi que la libération de la moitié de la retenue contractuelle, soit 5 % ;

CONSIDÉRANT que l'acceptation définitive des travaux pourra être demandée par l'entrepreneur en avril 2027, sous réserve de la remise des documents contractuels exigés au devis, permettant ainsi la libération de l'autre moitié de la retenue contractuelle ;

Il est **PROPOSÉ** par Mathieu Le Breton
APPUYÉ par Jean-François Guévin

Et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** des conseillers présents d'accepter provisoirement les travaux prioritaires de mise aux normes de l'eau potable réalisés par GPH inc., rétroactivement au 30 avril 2025, conformément à la recommandation de la firme Stantec Experts-conseils ltée, datée du 8 septembre 2026, d'autoriser le paiement no 6 à GPH inc., au montant de 46 789,86 $, taxes incluses, comprenant les derniers travaux réalisés ainsi que la libération de la moitié de la retenue contractuelle et de maintenir l'autre moitié de la retenue contractuelle jusqu'à l'acceptation définitive des travaux, sous réserve du respect des obligations contractuelles et de la remise des documents exigés au devis.

ADOPTÉE

2026-10-180

6.2 - Réception définitive des travaux urgents de stabilisation et de sécurisation à la suite du glissement de terrain et autorisation du paiement de la retenue

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Monique a confié à l'entreprise Alide Bergeron et Fils Ltée la réalisation des travaux urgents de stabilisation et de sécurisation à la suite du glissement de terrain survenu le 21 mai 2025 ;

CONSIDÉRANT que les travaux réalisés par l'entrepreneur ont été achevés le 24 octobre 2025 ;

CONSIDÉRANT que les travaux réalisés à l'automne 2025 ont été perturbés par des travaux supplémentaires effectués par un autre entrepreneur, rendant difficile l'évaluation définitive des travaux de végétalisation ;

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD), dans un courriel daté du 24 septembre 2026, a jugé les travaux réalisés par Alide Bergeron et Fils Ltée acceptables, sans qu'une visite supplémentaire du site soit nécessaire ;

CONSIDÉRANT que la firme Englobe, dans sa correspondance du 28 septembre 2026, recommande à la Municipalité de procéder à la réception définitive des travaux sans réserve

et à la libération de la retenue relative à la végétalisation ;

CONSIDÉRANT que la firme Englobe, dans son certificat de paiement no 3 daté du 1er octobre 2026, recommande le versement d'une somme de 2 268,91 $, taxes incluses, à l'entreprise Alide Bergeron et Fils Ltée ;

Il est **PROPOSÉ** par Renée Pinard
APPUYÉ par Nathalie Chapdelaine

Et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** des conseillers présents d'accepter la réception définitive, sans réserve, des travaux urgents de stabilisation et de sécurisation réalisés par l'entreprise Alide Bergeron et Fils Ltée à la suite du glissement de terrain du 21 mai 2025, conformément à la recommandation de la firme Englobe datée du 28 septembre 2026 et d'autoriser la libération de la retenue relative aux travaux de végétalisation et le paiement d'une somme de 2 268,91 $, taxes incluses, à l'entreprise Alide Bergeron et Fils Ltée, conformément au certificat de paiement no 3 préparé par la firme Englobe.

ADOPTÉE

2026-10-181 **6.3 - Offre de services de Techni-Consultant inc. - Plan municipal de gestion des actifs en eau (PGA-Eau)**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Monique doit poursuivre l'élaboration de son Plan municipal de gestion des actifs en eau (PGA-Eau) pour la période visée par le programme de la TECQ 2024-2028 ;

CONSIDÉRANT que Techni-Consultant inc. a soumis à la Municipalité l'offre de services no 01019, relativement au projet no 2400696 – Plan municipal de gestion des actifs (PGA-Eau) ;

CONSIDÉRANT que cette offre comprend notamment l'élaboration du Plan de gestion des actifs en eau, l'élaboration ou la révision d'une politique en gestion des actifs municipaux, le suivi du PGA-Eau jusqu'au 31 décembre 2028 ainsi qu'une rencontre personnalisée au besoin ;

CONSIDÉRANT que le montant de l'offre de services s'élève à **11 150,00 $ avant taxes**, soit **12 819,71 $ taxes incluses**, auquel peuvent s'ajouter, le cas échéant, les frais de déplacement et frais connexes prévus à l'offre ;

Il est **PROPOSÉ** par Jean-François Guévin
APPUYÉ par Mathieu Le Breton

Et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** des conseillers présents d'accepte l'offre de services no 01019 de Techni-Consultant inc. pour un montant de **11 150,00 $ avant taxes**, plus les taxes applicables et, le cas échéant, les frais de déplacement et frais connexes prévus à l'offre.

ADOPTÉE

2026-10-182 **6.4 - Offre de services de Techni-Consultant inc. - Projet Hôtel de Ville**

Acceptation de l'offre de services de Techni-Consultant inc. - Projet Hôtel de ville

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Monique souhaite être accompagnée dans l'identification de ses besoins relativement au projet de l'Hôtel de Ville ;

CONSIDÉRANT que Techni-Consultant inc. a soumis à la Municipalité l'offre de services no 01117, relativement au projet no 2601073 - Hôtel de Ville ;

CONSIDÉRANT que cette offre comprend notamment une rencontre avec la direction générale, la collecte et l'analyse des intrants, la définition des projets et services requis ainsi

que l'élaboration d'un plan d'action ;

CONSIDÉRANT que l'offre prévoit également un accompagnement suivant l'identification des besoins ainsi que la préparation et la transmission du formulaire de demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM) ;

CONSIDÉRANT que le montant prévu à l'offre de services est de 6 612,50 $ avant taxes, soit 7 602,72 $ taxes incluses, auquel peuvent s'ajouter les frais de déplacement au coût de 0,72 $/km et les frais connexes, le cas échéant ;

Il est **PROPOSÉ** par Jean-François Guévin
APPUYÉ par Renée Pinard

Et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** des conseillers présents d'accepter l'offre de services no 01117 de Techni-Consultant inc., relativement au projet no 2601073 – Hôtel de Ville, selon les conditions et modalités qui y sont prévues et d'autoriser la dépense de 6 612,50 $ avant taxes, soit 7 602,72 $ taxes incluses, ainsi que les frais de déplacement et frais connexes applicables prévus à l'offre de services;

ADOPTÉE

2026-10-183 **6.5 - Acceptation de l'offre de service de JBCharette Conseil pour l'implantation d'un processus d'évaluation des employés et de la direction générale**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Monique souhaite poursuivre l'amélioration et la structuration de ses pratiques en matière de gestion des ressources humaines ;

CONSIDÉRANT qu'il est opportun de mettre en place un processus annuel d'évaluation du rendement des employés municipaux et de la direction générale afin de reconnaître leurs contributions, de clarifier les attentes et de déterminer les objectifs à atteindre ;

CONSIDÉRANT que JBCharette Conseil a soumis, en date du 24 septembre 2026, une offre de service visant l'élaboration et l'implantation d'un processus d'évaluation adapté aux besoins de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT que cette offre comprend notamment la conception des grilles d'évaluation, l'élaboration des outils nécessaires, une rencontre de validation ainsi que la présentation des modalités d'utilisation ;

CONSIDÉRANT que les honoraires professionnels sont estimés à 3 060 $, sur la base de 18 heures de travail à un taux horaire de 170 $, auxquels s'ajoutent les taxes applicables et les frais de déplacement, s'il y a lieu ;

Il est **PROPOSÉ** par Jean-François Guévin
APPUYÉ par Nathalie Chapdelaine

Et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** des conseillers présents d'accepter l'offre de service de JBCharette Conseil, datée du 24 septembre 2026, pour l'implantation d'un processus annuel d'évaluation des employés municipaux et de la direction générale, au montant estimé de 3 060 $, plus les taxes applicables et les frais de déplacement, s'il y a lieu, conformément aux conditions prévues dans l'offre de service.

ADOPTÉE

2026-10-184 **6.6 - Autorisation du dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme Emplois d'été Canada 2027 pour l'embauche d'un moniteur de camp de jour**

CONSIDÉRANT que le programme Emplois d'été Canada 2027 offre une aide financière aux employeurs admissibles afin de favoriser la création d'emplois pour les jeunes et de leur permettre d'acquérir une expérience de travail enrichissante ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Monique souhaite procéder à l'embauche d'un moniteur pour son camp de jour durant la saison estivale 2027 ;

CONSIDÉRANT que les employeurs du secteur public peuvent bénéficier d'une contribution financière pouvant atteindre 50 % du salaire minimum provincial dans le cadre de ce programme ;

CONSIDÉRANT que la période de dépôt des demandes d'aide financière s'étend du 27 octobre au 3 décembre 2026 ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité souhaite se prévaloir de cette aide financière afin de contribuer aux coûts liés à l'embauche d'un moniteur de camp de jour ;

Il est **PROPOSÉ** par Mathieu Le Breton
APPUYÉ par Renée Pinard

Et **RÉSOLU À L'UNANIMIT**É des conseillers présents d'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière auprès du gouvernement du Canada, dans le cadre du programme Emplois d'été Canada 2027, pour l'embauche d'un moniteur de camp de jour durant la saison estivale 2027.

ADOPTÉE

7 - TRAVAUX PUBLICS

2026-10-185

7.1 - Acceptation d'une soumission pour les travaux de réparation des glissières de sécurité sur les chemins municipaux

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Monique doit procéder à la réparation et au remplacement de plusieurs glissières de sécurité situées à différents endroits sur son réseau routier ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a demandé des prix auprès de différentes entreprises pour la réalisation des travaux ;

CONSIDÉRANT que l'entreprise Renoflex a déposé une soumission au montant de 8 355,00 $ avant taxes, soit 9 606,16 $ taxes incluses ;

CONSIDÉRANT que l'Entreprise NPL a déposé la soumission au montant de 7 847,74 $ avant taxes, soit 9 022,94 $ taxes incluses ;

CONSIDÉRANT que la soumission de l'Entreprise NPL est la plus basse soumission reçue ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal juge opportun de procéder à ces travaux afin d'assurer la sécurité des usagers du réseau routier municipal ;

Il est **PROPOSÉ** par Jean-François Guévin
APPUYÉ par Nathalie Chapdelaine

Et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de Sainte-Monique accepte la soumission numéro 2509309 de l'Entreprise NPL pour les travaux de réparation et de remplacement des glissières de sécurité sur le territoire de la Municipalité ;

Que le contrat soit octroyé à l'Entreprise NPL au montant de **7 847,74 $ avant taxes, soit**

9 022,94 $ taxes incluses, conformément aux travaux, prix et conditions prévus à sa soumission ;

Que la direction générale soit autorisée à donner suite à la présente résolution et à signer tout document nécessaire à l'exécution des travaux.

ADOPTÉE

2026-10-186 **7.2 - Acceptation d'une soumission pour les travaux de marquage des rues et des lignes d'arrêt sur le territoire de la municipalité**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Monique désire procéder à des travaux de marquage routier pour l'année 2026, comprenant notamment 1 500 mètres linéaires de ligne simple jaune ainsi que des lignes d'arrêt ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu une soumission de Marquage et Traçage du Québec inc., soumission no 3218 datée du 6 octobre 2026, au montant de **1 375,00 $ avant taxes, soit 1 580,91 $ taxes incluses**, laquelle prévoit notamment un prix unitaire de 35,00 $ par ligne d'arrêt ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a également reçu une soumission de Lignes Maska, dossier no LM17140 daté du 5 octobre 2026, au montant de **2 825,00 $ avant taxes, soit 3 248,04 $ taxes incluses**, laquelle prévoit notamment un prix unitaire de 95,00 $ par ligne d'arrêt ;

CONSIDÉRANT que la soumission de Marquage et Traçage du Québec inc. présente les prix les plus avantageux pour les travaux prévus ;

CONSIDÉRANT que le nombre exact de lignes d'arrêt à réaliser pourrait être supérieur à dix (10) et sera déterminé selon les besoins de la Municipalité ;

Il est **PROPOSÉ** par Nathalie Chapdelaine
APPUYÉ par Mathieu Le Breton

Et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** des conseillers présents d'octroyer le contrat pour les travaux de marquage routier 2026 à Marquage et Traçage du Québec inc., conformément aux prix unitaires indiqués à la soumission no 3218, soit 0,35 $ le mètre linéaire pour la ligne simple jaune, 500,00 $ pour les frais de mobilisation et 35,00 $ par ligne d'arrêt et que le nombre de lignes d'arrêt exécutées puisse être ajusté en fonction des besoins réels constatés par la Municipalité et que le montant final du contrat soit établi selon les quantités réellement exécutées, aux prix unitaires prévus à la soumission;

ADOPTÉE

2026-10-187 **7.3 - Déneigement 2026-2027 - Glissement de terrain - rang du Haut-de-l'Île, rang des Érables et rang Sainte-Marie**

CONSIDÉRANT que le glissement de terrain survenu sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Monique a entraîné la fermeture d'un tronçon de route et modifié les conditions d'accès au secteur concerné ;

CONSIDÉRANT que cette situation exceptionnelle nécessite une réorganisation des opérations de déneigement afin d'assurer adéquatement l'entretien hivernal des routes situées du côté sud du glissement de terrain ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Monique désire reprendre une entente avec la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston afin que cette dernière assure le déneigement des routes situées du côté sud du glissement de terrain ;

CONSIDÉRANT que cette entente permettra d'assurer la continuité et l'efficacité du service de déneigement ainsi que la sécurité des usagers de la route dans ce secteur ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Monique détient actuellement un contrat de déneigement avec la firme Guévin & Lemire ;

CONSIDÉRANT que la portion du réseau routier qui sera déneigée par la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston n'aura plus à être entretenue par la firme Guévin & Lemire pour la durée de la situation ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a obtenu un avis juridique relativement aux conséquences du glissement de terrain sur l'exécution du contrat de déneigement accordé à la firme Guévin & Lemire ;

CONSIDÉRANT que, suivant cet avis juridique, la Municipalité est en droit de réduire le montant du contrat de déneigement accordé à la firme Guévin & Lemire afin de tenir compte de la diminution du nombre de kilomètres de routes à déneiger ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'établir cette réduction au prorata du coût au kilomètre applicable au contrat, en fonction du nombre de kilomètres qui ne seront plus déneigés par la firme Guévin & Lemire ;

Il est **PROPOSÉ** par Jean-François Guévin
APPUYÉ par René Pinard

Et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** des conseillers présents d'autorise la reprise d'une entente avec la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston afin que celle-ci assure le déneigement des routes situées du côté sud du glissement de terrain, selon les modalités convenues entre les deux municipalités, que, conformément à l'avis juridique obtenu par la Municipalité, le contrat de déneigement accordé à la firme Guévin & Lemire soit réduit afin d'exclure les kilomètres de routes dont le déneigement sera dorénavant effectué par la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston, que la réduction du montant payable à la firme Guévin & Lemire soit calculée au prorata du coût au kilomètre prévu ou déterminable selon le contrat de déneigement, en fonction du kilométrage retranché et que la direction générale soit autorisée à déterminer le kilométrage concerné, à calculer l'ajustement financier applicable et à transmettre à la firme Guévin & Lemire tout avis ou document requis afin de donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

8 - SÉCURITÉ CIVILE

9 - SERVICES À LA POPULATION

2026-10-188

9.1 - Place du partage - Subvention PRIMA - Achat de mobilier urbain - Acquisition de bancs de parc auprès de Créations Oasis inc.

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Monique souhaite procéder à l'acquisition de mobilier urbain afin d'améliorer ses espaces publics et d'offrir des aménagements de qualité aux citoyens ;

CONSIDÉRANT que l'entreprise Créations Oasis inc. a transmis, le 17 septembre 2026, une proposition pour la fourniture de bancs de parc avec base en béton ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité souhaite acquérir cinq (5) bancs de modèle Oasis, au coût unitaire de 2 450 $, le tout en couleur standard et avec base en béton ;

CONSIDÉRANT qu'un rabais de volume de 5 % est applicable à l'achat de cinq (5) bancs ou plus et que les frais de livraison sont estimés à 750 $;

CONSIDÉRANT que le coût total de cette acquisition, incluant le rabais de volume et les frais de livraison estimés, s'élève à 12 387.50 $, plus les taxes applicables ;

Il est **PROPOSÉ** par René Pinard
APPUYÉ par Mathieu Le Breton

Et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** des conseillers présents de procéder à l'achat de cinq (5) bancs Oasis munis d'une base en béton auprès de l'entreprise Créations Oasis inc au coût total de 12 387.50 $, plus les taxes applicables, comprenant le rabais de volume de 5 % et les frais de livraison estimés à 750 $, conformément à la proposition du 17 septembre 2026.

ADOPTÉE

2026-10-189 **9.2 - Place du partage - Subvention PRIMA - Acceptation de la soumission de Tessier Récréo-Parc inc. pour l'acquisition de mobilier urbain**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Monique souhaite procéder à l'acquisition de mobilier urbain afin d'améliorer l'aménagement de ses espaces publics et d'offrir des installations de qualité aux citoyens ;

CONSIDÉRANT que l'entreprise Tessier Récréo-Parc inc. a transmis, en date du 22 septembre 2026, la soumission no 2883 pour la fourniture de mobilier urbain ;

CONSIDÉRANT que cette soumission comprend les équipements suivants :

- Un (1) barbecue pivotant avec grille basculante, au coût de 1 297,80 $;
- Une (1) table à pique-nique de six (6) pieds, accessible aux personnes à mobilité réduite, au coût de 1 428,00 $;
- Deux (2) tables à pique-nique de six (6) pieds, au coût de 3 117,33 $;
- Deux (2) chaises longues Détente, au coût de 4 545,74 $;
- Quatre (4) chaises Détente de style New York, au coût de 3 708,00 $;
- Deux (2) unités multimatières doubles Place Publique de 280 litres, au coût de 5 507,06 $;

CONSIDÉRANT que le coût total de la fourniture du mobilier s'élève à 19 603,93 $, auquel s'ajoutent des frais de transport de 1 330,00 $, pour un montant total de 20 933,93 $, avant les taxes applicables ;

CONSIDÉRANT que l'installation du mobilier et la réalisation des dalles de béton ne sont pas comprises dans la soumission et que le déchargement des équipements sera sous la responsabilité de la Municipalité ;

Il est **PROPOSÉ** par Jean-François Guévin
APPUYÉ par Nathalie Chapdelaine

Et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** des conseillers présents d'accepter la soumission no 2883 de l'entreprise Tessier Récréo-Parc inc., datée du 22 septembre 2026, pour l'acquisition du mobilier urbain décrit précédemment, au montant de 20 933,93 $, plus les taxes applicables, pour un total de 24 068,79 $, incluant les frais de transport.

ADOPTÉE

2026-10-190 **9.3 - Place du partage - Subvention PRIMA - Acceptation de la soumission de Solidel pour l'acquisition et l'installation de bornes d'éclairage solaire**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Monique souhaite améliorer l'éclairage et la sécurité de la Place du partage afin de favoriser son utilisation par les citoyens ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité privilégie une solution d'éclairage solaire autonome, écoénergétique et adaptée aux aménagements de cet espace public ;

CONSIDÉRANT que l'entreprise Solidel a soumis le devis no 10884000003113040, valide jusqu'au 31 décembre 2026, pour la fourniture et l'installation de seize (16) bornes d'éclairage

solaire de modèle Horizon de 36 pouces ;

CONSIDÉRANT que la proposition comprend les éléments suivants :

- Seize (16) bornes d'éclairage solaire Horizon de 36 pouces, au coût de 25 520,00 $;
- Seize (16) pieux vissés galvanisés avec tête adaptée aux bornes solaires, au coût de 4 400,00 $;
- Le transport et l'installation des équipements, au coût de 7 990,00 $;

CONSIDÉRANT que le montant total de la soumission s'élève à 37 910,00 $, plus les taxes applicables, pour un total de 43 587,02 $;

CONSIDÉRANT que la Municipalité devra assurer la préparation du site, identifier les emplacements des bornes et vérifier l'absence d'infrastructures souterraines aux endroits prévus pour l'installation des pieux ;

Il est **PROPOSÉ** par Jean-François Guévin
APPUYÉ par Mathieu Le Breton

Et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** des conseillers présents d'accepter la soumission no 10884000003113040 de l'entreprise Solidel pour la fourniture et l'installation de seize (16) bornes d'éclairage solaire Horizon de 36 pouces à la Place du partage, incluant les pieux vissés, le transport et l'installation, au montant de 37 910,00 $, plus les taxes applicables, pour un total de 43 587,02 $;

- D'autoriser la réalisation des travaux préparatoires nécessaires à l'installation des équipements, conformément aux exigences prévues dans la soumission ;
- D'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à signer tout document nécessaire à la réalisation du projet et à effectuer les paiements conformément aux conditions de la soumission.

ADOPTÉE

2026-10-191 **9.4 - Commandite - Activités de fin d'année 2026 de l'école Arc-en-ciel - Fête foraine**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Monique a reçu une demande de commandite financière datée du 9 juin 2026 pour la tenue d'activités de fin d'année sous la forme d'une fête foraine destinée aux jeunes de l'école ;

CONSIDÉRANT que cette activité vise à offrir aux enfants un événement festif, rassembleur et accessible comprenant notamment des jeux gonflables, des kiosques d'animation, de la musique, des collations et diverses activités ludiques ;

CONSIDÉRANT que la contribution financière demandée à la Municipalité vise notamment à réduire les coûts, à bonifier l'offre d'activités ainsi qu'à contribuer à la sécurité et à la qualité de l'événement ;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont été consultés par courriel au mois de juin 2026 et ont alors manifesté leur accord à l'octroi de cette commandite;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de confirmer par résolution du conseil municipal la décision communiquée par courriel ;

Il est **PROPOSÉ** par Renée Pinard
APPUYÉ par Nathalie Chapdelaine

Et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** des conseillers présents de ratifier l'accord donné par les membres du conseil municipal par courriel au mois de juin 2026 relativement à la demande de commandite pour les activités de fin d'année de l'école et d'autoriser le versement du 1 000,00 $.

ADOPTÉE

2026-10-192 **9.5 - Point d'information - Invitation à la soirée de consultation citoyenne du 22 octobre**

10 - AFFAIRES NOUVELLES

11 - PÉRIODE DE QUESTIONS

2026-10-193 **12 - LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est **PROPOSÉ** par Jean-François Guévin

et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** que la présente séance ordinaire soit levée à 20 h 11.

ADOPTÉE

Je soussigné Sylvain Gélinas, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

_____	_____
Sylvain Gélinas	Patrice Vaugeois
Maire	Directeur général et greffier-trésorier

Le Maire est en accord avec le contenu des résolutions précitées et n'exerce pas son droit de veto. Par sa signature, le maire scelle et exécute toutes et chacune des résolutions et règlements inscrits dans le présent procès-verbal.

Sylvain Gélinas
Maire

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussigné Patrice Vaugeois, directeur général et greffier-trésorier, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux prévisions budgétaires de l'année en cours, ou au surplus accumulé pour les dépenses autorisées par le conseil municipal.

Patrice Vaugeois
Directeur général et greffier-trésorier

Annexe A - Comptes du mois d’octobre 2026

Fournisseur	Description	Montant
ADN Communication	Système d’alertes municipales	77,82 $
Auger Automobiles	Vidange huile camion	156,31
Bélanger Sauvé	Dossiers juridiques	73,95 $
Bell	Télémétrie Station de pompage	98,12 $
Bell Mobilité	Cellulaire inspecteur	48,35 $
Buropro	Frais de photocopies	76,24 $
Batterie Expert	Batterie de remplacement système d’alarme	44,79 $
Centre du ponceau Courval	Tuyau max 6M	6978,98 $
Cloudli	Téléphonie IP	112,74 $
Covilem	Moraillon et Essence	360,00 $
Eurofins	Analyses d’eau	452,31 $
Ressource Naturelle	Droits de mutation	12,00 $
Hydro Québec	Électricité	523,66 $
Kubota Drummondville	Couverture	25,80 $
itCloud	Licence Office et sauvegarde	177,27 $
L.D. Roy	Valve, couteau	26,54 $
Lanciault Métal	Plaque d’accès aluminium	459,90 $
Le Sagitaire	Fourniture de bureau	130,12 $
Les Entreprise Thibodeau	Entretien ménager	551,88 $
Librairie Poirier	Achat de livres	220,08 $
Manon Asselin	Couvre livres pour bibliothèque	5,16 $
Ministre des Finances	Service de la Sûreté du Québec	53 661,00 $
Monique Manseau	Fourniture, déjeuner MADA	208,70 $
RCGT	Frais professionnel	7473,38 $
Renée Pinard	Déjeuner MADA	24,99 $
Sogetel	Télémétrie Station de pompage et internet	126,42 $
Ville de Nicolet	Eau potable Août 2026	1755,18 $
Visa Desjardins	Publipostage, courrier recommandé, ampoules Del, éclairage	232,42 $
	TOTAL	**74094,11 $**